

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 9 février 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier d'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain nu située rue des Naives et appartenant à la SCI Les Naives.

Cette parcelle, d'une superficie de 112 mètres carrés environ, est cadastrée sous le numéro 278 de la section AS. Elle est nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la Communauté urbaine acquerrait ledit terrain à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de construire n° 69-276-93-00023 du 11 février 1994 ;

**B - Propose** de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de construire n° 69-276-93-00023 du 11 février 1994 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ledit compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** résultant des frais d'acte sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 64 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,